

ACCUEIL DE LOISIRS 2024

REGLEMENT INTERIEUR

L'association « Familles Rurales Maroué-Lamballe-Noyal » organise un accueil de loisirs (3-12 ans) avec comme objectif de proposer des lieux qui permettent aux enfants de s'épanouir à travers des activités de loisirs et de détente tout en ayant le souci de prendre en compte des conceptions éducatives et des valeurs humaines nécessaires au développement harmonieux de l'enfant.

CO-PRESIDENTS Ronan GUICHARD
Angélique HERVE

LIEUX DE FONCTIONNEMENT

Le centre de Loisirs se déroulera sur 3 sites pendant le mois d'août :

Les 3-6 ans à l'école publique de Maroué Tél .02.96.30.00.66

Les 7-12 ans à la Salle Annick Prigent de Maroué Tél. 02.96.30.31.20

Pour tout contact :

alshfr.maroue@gmail.com

ENCADREMENT :

Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés

EQUIPE ANIMATION 2024

- **DIRECTRICE** : Agnès LANNIER
- **DIRECTRICE Adjointe** : Claire-Marie GUINARD
- **ANIMATEURS BAFA** : Emmy TRECHEREL, Marion JOUCAN, Louise CABARET, Julia CHARLES, Vivien LEBAS,
- **STAGIAIRES BAFA** : Emma GUINARD, Adrien SIMON, Mailis LE CORRE, Pierre-Edouard GUINARD

Ces animateurs sont tenus :

- . d'assurer l'encadrement des enfants au cours de la journée
- . de prévoir l'animation de la journée en dehors des heures d'ouverture du centre
- . d'assurer le nettoyage journalier des locaux et du petit matériel

REPAS

Ils sont servis à la Cantine municipale au Bourg de Maroué sous la responsabilité de la personne assurant la gestion de la cantine.

HORAIRES :

Une garderie fonctionnera à l'école publique de 7h45 à 8h45 au prix de 1 € par jour et par enfant.

Tout enfant arrivant avant 8h45 et n'allant pas à la garderie est sous la responsabilité des parents.

Un accueil échelonné est proposé sur chaque site de 8h45 à 9h15.

Début du centre : 9h15 - Fin du centre : 17h30 Départ échelonné jusqu'à 18h15.

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants le matin, jusqu'à la porte du centre.

Le programme d'activités peut-être modifié pour des raisons indépendantes de notre volonté (protocole sanitaire, météo....)

Les animateurs peuvent laisser partir l'enfant avec une personne autre que les responsables légaux sur production d'une autorisation écrite remise à la Directrice du centre (une pièce d'identité peut être demandée lors de la reprise de l'enfant).

CONDITION D'ACCES

Pour être admis à l'accueil de loisirs, les enfants doivent être âgés de 3 à 12 ans.

Un enfant ne peut être admis à l'accueil qu'après constitution d'un dossier complet d'inscription et du règlement de la totalité du montant dû au centre de loisirs de Maroué. Toute modification telle que changement d'adresse, n° de téléphone, situation de famille, état de santé... doit être signalée au centre de loisirs dans les plus brefs délais.

En cas de séparation et de désaccord des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant devra être adressée au centre de loisirs.

INSCRIPTION

Afin d'assurer une bonne gestion des effectifs (personnel, repas, transport, activités...), le nombre de places ouvertes est limité (si nécessaire, une liste d'attente sera créée). Les parents doivent à l'avance, inscrire les enfants.

Lors de la constitution du dossier d'inscription, les parents autorisent leur enfant à pratiquer toutes les activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs, sauf contre-indication médicale justifiée et mentionnée sur le dossier.

Lorsque le groupe s'absentera du centre, le lieu de déplacement sera indiqué à l'entrée de chaque centre.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Inscription obligatoire en ligne sur Site internet :

<https://afr-centre-de-loisirs.comiti-sport.fr/>

Dès le **20 mai 19h jusqu'au 03 juin 19h** (en fonction des places disponibles)

Le dossier est à **remplir en ligne (fiche individuelle d'inscription)**, certains documents sont à télécharger, à compléter et à **rapporter lors du règlement (Fiche de liaison sanitaire obligatoire**, formulaire d'adhésion à l'association si besoin).

REGLEMENT et VALIDATION INSCRIPTION :

A la salle Louis Fourchon MAROUE (ex foyer rural)

Vendredi 7 Juin 2024 – de 18h30 à 20h30

Documents à fournir par famille :

- ☐ **Attestation du quotient familial CAF ou MSA : sans attestation, le tarif de la tranche 8 sera appliqué** (à déposer sur votre compte comiti dans le profil du responsable légal, ou à apporter lors du règlement)
- ☐ Carte d'adhérent Familles Rurales 2024 ou Formulaire de demande d'adhésion complété avec le règlement **séparé de 18€** (adhésion valable uniquement pour le centre de loisirs du mois d'août)

Documents à fournir par enfant :

- ☐ Fiche d'inscription (à remplir en ligne lors de l'inscription)
- ☐ Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations
- ☐ Fiche sanitaire CERFA
- ☐ Copie Certificat d'Aisance Aquatique (pour mini camp)
- ☐ Certificat médical en cas de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives

PROTOCOLE SANITAIRE COVID19

Les familles seront averties si un cas de COVID 19 venait à se déclarer pendant le séjour ou la semaine au centre de leur enfant. Si besoin un protocole sanitaire pourra être appliqué, les familles s'engagent à le respecter et à le communiquer aux enfants.

REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

Les familles sont averties que chaque enfant doit avoir vis-à-vis de tout le personnel et de ses camarades une attitude respectueuse. Aussi, sont interdits toute attitude, geste et parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne des encadrants et des autres enfants.

Il est aussi tenu de respecter le matériel et les locaux de l'accueil de loisirs.

Toute dégradation entraînera une sanction pour l'enfant et engagerait la responsabilité des parents.

EQUIPEMENT

Chaque enfant doit être muni de chaussures de sport, d'un vêtement de pluie léger (type K-Way), d'un chapeau ou d'une casquette et d'un sac à dos contenant un maillot de bain et une serviette (uniquement pour les sorties piscine et plage), de la crème solaire et une gourde d'eau. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

En cas de perte d'affaires, celle-ci devra être signalée par les parents le plus rapidement possible : ils pourront réclamer les vêtements marqués aux animateurs. En aucun cas, l'association Familles Rurales de Maroué ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations.

Consignes à respecter :

- Restituer à l'accueil de loisirs les objets ou vêtements rapportés par erreur par l'enfant chez lui
- Ne pas confier aux enfants bijoux, jouets, gadgets ou objets de valeur.
- L'argent de poche, les jouets électroniques, téléphone portable... sont interdits pendant le centre et les mini-camps
- Ne pas apporter d'objets dangereux

PARTICIPATION DES FAMILLES :

S'agissant d'un accueil de loisirs avec des objectifs pédagogiques et un projet d'activités sur plusieurs jours, les inscriptions se font à la semaine. L'association applique les tarifs modulés préconisés par la CAF.

Tarifs par enfant

	Quotient familial (QF)	Tarifs /semaine (5 jours)	Tarifs /semaine (4 jours)	Tarifs Mini Camp (forfait)
T1	QF < 600	39.80 €	31.84 €	Semaines 1-3 : + 18 € Semaine 2 : + 10 € Si votre enfant est intéressé, merci de l'inscrire.
T2	601 < QF < 750	49.15 €	39.32 €	
T3	751 < QF < 850	58.50 €	46.80 €	
T4	851 < QF < 1100	67.60 €	54.08 €	
T5	1101 < QF < 1400	78.00 €	62.40 €	
T6	1401 < QF < 1700	91.00 €	72.80 €	
T7	1701 < QF < 2000	104.00 €	83.20 €	
T8	QF > 2001	117.00 €	93.60 €	
		A noter : compte tenu du jour férié du 15/08, facturation de 4 jours au lieu de 5 jours		

Pour les enfants des communes hors Lamballe Terre et Mer, et pour les familles qui ne présentent pas de justificatifs de quotient familial, le tarif 8 sera appliqué.

L'association accepte les règlements par Chèques-Vacances et CESU.

ABSENCES

Toute absence prévue, ou tout retrait d'enfant dans la journée devra être signalé la veille au moyen d'un écrit signé des parents. Pour toute absence imprévue, il est demandé de prévenir le centre le matin au plus tôt.

En cas de désistement sans justificatif médical, des arrhes d'un montant de la moitié du tarif semaine resteront acquises à l'association.

SANTE

Si dans la journée, un enfant est fiévreux ou souffrant, la Directrice prévient aussitôt les parents qui doivent prendre leurs dispositions pour reprendre leur enfant dans les meilleurs délais.

D'autre part, l'accueil de loisirs ne peut accueillir les enfants présentant une maladie contagieuse (type varicelle, gastro-entérite....)

En cas de traitement médical en cours de l'enfant, les parents doivent fournir à la Directrice, l'ordonnance médicale et les médicaments dans leur boîte d'origine avec la notice et le Nom Prénom de l'enfant inscrits sur la boîte. Le traitement sera administré par la Directrice ou un membre de l'équipe après que les parents aient complété une autorisation parentale.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place dans le domaine scolaire pour un enfant souffrant d'une affection chronique ou d'une allergie alimentaire sera reconduit à l'accueil de loisirs. Dans ce cas, l'accueil ne pourra être réalisé qu'à l'issue d'une rencontre entre les parents et la Directrice du centre de Maroué. Tout aménagement de régime alimentaire ne pourra être réalisé qu'après réception, par les services, du PAI en vigueur.

MODALITES D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

L'enfant reçoit les premiers soins sur le centre ou sur le lieu d'activité.

En cas de nécessité, le personnel de l'accueil de loisirs prévient les services d'urgence (15 ou 18) et se conforme aux recommandations qui lui sont alors faites. Dans ce cas, les parents sont immédiatement prévenus par la Directrice. Une déclaration d'accident est établie et adressée à l'assurance de l'association.

ASSURANCES

L'association contracte une assurance responsabilité civile pour les risques d'accidents des enfants, des animateurs et du personnel de service, aux heures de fonctionnement de l'accueil de Loisirs

Condition impérative pour être assuré : La famille doit obligatoirement être en possession de la carte d'adhérent à « Familles Rurales » de l'année en cours.

Ce règlement est téléchargeable et imprimable sur le site de l'association.

Les attestations de présence / factures sont disponibles une fois votre paiement validé sur votre compte adhérent et imprimable depuis le site : <https://afr-centre-de-loisirs.comiti-sport.fr/>

La Commission Centre de Loisirs Familles Rurales Maroué-Lamballe-Noyal